Amortissements et Provisions

Réalisé par : Pr A. LOULID

Plan du chapitre

1. Définition et terminologie

2. Les systèmes d’amortissement

3. l’enregistrement comptable de l’amortissement

4. La cession des immobilisations amortissables

Les amortissements

1. Définition et terminologie

1.1. Définition

- L'amortissement est une opération de nature économique qui constate progressivement la dépréciation irréversible d'une immobilisation suite à son utilisation, son vieillissement ou son obsolescence.

- L'amortissement permet d'étaler le coût d'une immobilisation sur sa durée d'utilisation, par l'enregistrement de charges qui mesurent la perte progressive de la valeur.

- L'amortissement permet de financer le renouvellement des immobilisations.

- Certaines immobilisations ne se déprécient pas de façon prévisible; leur utilisation n'est pas déterminable ou limitée par le temps, en conséquence elles ne s'amortissent pas. On peut notamment citer :

Les amortissements

- **Parmi les immobilisations incorporelles : Les marques, le droit au bail, le fonds de commerce;**
- **Parmi les immobilisations corporelles : Terrains, sauf les mines et les gisements;**
- **Toutes les immobilisations financières.**

1.2 Terminologie

A. La valeur d'origine (V.O)

- **C'est la base de calcul de l'amortissement**
- **C'est le coût d'achat hors taxes récupérables = Le prix d'achat + Frais de montage ou d'installation + frais de transport**

Les amortissements

B. La dotation ou l'annuité d'amortissement

- Le montant annuel de la dotation aux amortissements (de la dépréciation annuelle) pratiquée en fin d'exercice.

- Exemple : L'acquisition d'un véhicule : 200 000 DH. La durée d'utilisation : 5 ans. On répartit le coût d'acquisition sur la durée d'utilisation : 200 000/5 = 40 000 DH : C'est le montant de la dotation annuelle. Chaque année l'immobilisation perd 40 000 DH de sa valeur.

C. Le Taux d'amortissement

- Le taux d'amortissement est le taux appliqué à la valeur d'origine qui permet de calculer les dotations annuelles : Taux = 100/Durée

- Exemple : On reprend l'exemple ci-dessus. Le taux = 100/5 = 20%.
20% x 200 000 = 40 000 DH la dotation annuelle.

Les amortissements

D. La valeur nette d'amortissement (VNA)

- La valeur nette d'amortissement est la différence entre la valeur d'origine et la Somme des annuités d'amortissement :

VNA = VO – Somme Annuités d'amortissement

- Exemple : La valeur nette d'amortissement après 2 ans d'utilisation :

VNA = 200 000 – (40 000 + 40 000) = 120 000 DH

2. Les systèmes d'amortissement

2.1. L'amortissement linéaire ou constant

- Le système linéaire est applicable à toutes les immobilisations amortissables.

- Le système linéaire est retenu pour l'amortissement des biens d'occasion.

- L'annuité d'amortissement : VO/Durée ou VO x Taux d'amortissement

Les amortissements

- L'amortissement est calculée au prorata temporis, en fonction du nombre de mois d'utilisation.

- L'amortissement est calculé à partir de la date de la mise en service.

- La dernière annuité doit être le complément de la première annuité pour obtenir une valeur nette d'amortissement nulle. En conséquence, un amortissement de 5 ans peut concerner 6 années civiles.

- Application 1 : Le 01/04/N, la société industrielle YASSER a acquis un matériel de transport pour 240 000 DH TTC. Elle envisage d'utiliser le matériel à partir du 01/04/N et durant 5 ans. La société YASSER a choisi le mode d'amortissement linéaire.

  - Valeur d'origine hors taxes récupérables : 240 000 /1,2 = 200 000 DH
  - L'annuité d'amortissement : 200 000/5 = 40 000
  - La première annuité est calculée au prorata temporis : (200 000 /5) x (9/12)
  - La dernière annuité est calculée au prorata temporis : (200 000 /5) x (3/12)

Les amortissements

Le plan d'amortissement :

Années	Base amortissement	Taux	Dotations ou annuités	Cumul amortissement	VNA
9 mois N	200 000	20%	200 000 x 20% x 9/12 = 30 000	30 000	170 000
N+1	200 000	20%	40 000	70 000	130 000
N+2	200 000	20%	40 000	110 000	90 000
N+3	200 000	20%	40 000	150 000	50 000
N+4	200 000	20%	40 000	190 000	10 000
3 mois N+5	200 000	20%	200 000 x 20% x 3/12 = 10 000	200 000	0

Les amortissements

2.2. L'amortissement dégressif

- Le système dégressif est applicable uniquement aux biens neufs.

- Le taux dégressif = Taux linéaire x coefficient fiscal. Le coefficient fiscal dépend de la durée d'utilisation :

  3-4 ans : 1,5 5-6 ans : 2 Plus 6 ans : 3

- La première année, l'annuité est calculée sur la base de la valeur d'origine. Les autres années, l'annuité est calculée sur la base de la valeur nette d'amortissement.

- A partir de l'année où le taux linéaire, calculé sur la base du nombre d'années restant, devient supérieur au taux dégressif, on retient l'amortissement linéaire à la place du dégressif.

- La valeur nette d'amortissement est considérée nulle à la fin de la durée.

Les amortissements

***Application 2** : Le 10/04/N, la société SAMYA a acquis un matériel industriel pour 250 000 DH (HT). Ce matériel est amorti selon le mode dégressif sur 5 ans.*

Le plan d'amortissement :

- ***Le taux d'amortissement dégressif : Taux linéaire (100/5) x 2 = 20% x 2 = 40%***

Les amortissements

Années	Base amortissement	Taux	Dotations ou annuités	Cumul amortissement	VNA
N (9mois)	250 000	40%	250 000 x 40% x 9/12 = 75 000	75 000	175 000
N+1	175 000	40%	175 000 x 40% = 70 000	145 000	105 000
N+2	105 000	40%	42 000	187 0000	63 000
N+3	63 000	44,44	28 000	215 000	35 000
N+4	63 000	44,44	28 000	243 000	7 000
N+5 (3 mois)	63 000	44,44	28 000 X (3/12) = 7 000	250 000	0

Les amortissements

3. L’enregistrement de l’amortissement

- L’amortissement se traduite comptablement par :

  - Une charge : on constate l’appauvrissement du patrimoine de l’entreprise (augmentation d’un compte de charge)

  - Une diminution de l’actif : On constate la dépréciation d’une immobilisation, (Une diminution d’un compte d’actif).

- La dotation est une charge particulière, en ce sens qu’elle n’est pas décaissée.

- Cette charge permet fiscalement une diminution du résultat imposable et donc une réduction de l’impôt sur les bénéfices.

- Cette charge non décaissable et l’économie d’impôt qui en résulte représentent ainsi Pour l’entreprise une source d’autofinancement pour ses investissements futurs.

Les amortissements

3.1. L'enregistrement de l'amortissement linéaire

- On reprend l'application 2 et on suppose que l'entreprise SAMYA amortit le matériel industriel selon le mode d'amortissement linéaire.
- Le tableau d'amortissement se présente comme suit :

Années	Base amortissement	Taux	Dotations ou annuités	Cumul amortissement	VNA
N (9mois)	250 000	20%	50 000 x (9/12) = 37 500	37 500	212 500
N+1	250 000	20%	50 000	87 500	162 500
N+2	250 000	20%	50 000	137 500	112 500
N+3	250 000	20%	50 000	187 500	62 500
N+4	250 000	20%	50 000	237 500	12 500
N+5 (3 mois)	250 000	20%	50 000 x (3/12) = [illegible]	250 000	0

Les amortissements

A. L'enregistrement au journal

31/12/N

61933	Dotations d'exploitation aux amortissements des installations techniques, matériel et outillage		37 500	
2833		Amortissement des installations techniques, matériel et outillage Suivant inventaire N		37 500

- La dotation aux amortissements est enregistrée à la fin de l'exercice.
- On débite un compte de charge et on crédite un compte d'actif (Amortissement 28..)

Les amortissements

31/12/N+1

61933	Dotations d'exploitation aux amortissements des installations techniques, matériel et outillage		50 000	
2833		Amortissement des installations techniques, matériel et outillage Suivant inventaire N+1		50 000

Les amortissements

B. L'impact sur la balance

Balance avant inventaire au 31/12/N+1

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
2332	Matériel et outillage	250 000	
28332	Amortissement du matériel et outillage		37 500 (cumul d'amortissement au 31/12/N)

Les amortissements

Balance après inventaire au 31/12/N+1

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
2332	Matériel et outillage	250 000	
28332	Amortissement du matériel et outillage		87 500 (cumul d'amortissement au 31/12/N+1)
619 33	Dotations d'exploitation aux amortissements des installations techniques, matériel et outillage	50 000 (Dotation de N+1)	

Les amortissements

C. Impact sur le bilan

Bilan après inventaire au 31/12/N+1

Intitulé du compte	Valeur brute	Cumul d'amortissement	Valeur nette d'amortissement
(233) Installations techniques Matériel et outillage	250 000	87 500	162 500

D. L'impact sur le CPC

CPC après inventaire au 31/12/N+1

619 Dotations d'exploitation aux amortissements	50 000

Les amortissements

3.2 L'enregistrement de l'amortissement dégressif

- On distingue deux cas :

  - **Cas 1** : L'amortissement dégressif **est supérieur** à l'amortissement linéaire

Exemple : L'amortissement dégressif au 31/12/N = 75 000
L'amortissement linéaire au 31/12/N = 37 500

	31/12/N		
61933	Dotations d'exploitation aux amortissements des installations techniques, matériel et outillage	37 500	
2833	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage		37 500
	Suivant inventaire N		

Les amortissements

- Amortissement dégressif – Amortissement linéaire = 75 000 – 37 500 = 37 500

31/12/N

65941	Dotations non courantes pour amortissements dérogatoires		37 500	
1351		Provisions pour amortissements dérogatoires Suivant inventaire 31/12/N		37 500

Les amortissements

- **Cas 2** : L'amortissement dégressif **est inférieur** à l'amortissement linéaire

Exemple : Au 31/12/N+2, l'amortissement dégressif = 42 000
l'amortissement linéaire = 50 000

31/12/N+2

61933	Dotations d'exploitation aux amortissements des installations techniques, matériel et outillage		50 000	
2833		Amortissement des installations techniques, matériel et outillage Suivant inventaire 31/12/N+2		50 000

Les amortissements

- L'amortissement linéaire (50 000) – L'amortissement dégressif (42 000) = 8 000

31/12/N+2

1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		8 000	
75941		Reprises non courantes sur amortissements dérogatoires		8 000
	Suivant inventaire N+2			

Les amortissements

A. L'impact sur la balance

Balance avant inventaire au 31/12/N+1

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		37 500 (Cumul d'amort dér au 31/12/N
2332	Matériel et outillage	250 000	
28332	Amortissement du matériel et outillage		37 500 (cumul d'amort lin au 31/12/N)

Les amortissements

Balance après inventaire au 31/12/N+1

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		57 500 (Cumul amort dér au 31/12/N+1
2332	Matériel et outillage	250 000	
28332	Amortissement du matériel et outillage		87 500 (cumul amort lin au 31/12/N+1
61933	Dotations d'exploitation aux amortissements des installations techniques, matériel et outillage	50 000	
65941	Dotations non courantes pour amortissements dérogatoires	20 000	

Les amortissements

B. L'impact sur le bilan

Bilan après inventaire au 31/12/N+1

Eléments	Valeur brute	Cumul d'amort	Valeur nette	Eléments	Valeur nette
233 ITMO	250 000	87 500	162 500	135 Provisions réglementées	57 500

C. L'impact sur le CPC

CPC après inventaire au 31/12/N+1

619 Dotations d'exploitation aux amortissements 659 Dotations non courantes	50 000 20 000

Les amortissements

4. La cession des immobilisations amortissables

4.1 Le système linéaire

- On distingue trois étapes :
  - La constatation de la dotation complémentaire
  - La constatation de la valeur nette d'amortissement
  - La constatation du produit de cession des immobilisations

Application 1 : Le 01/01/N, la société industrielle YASSER a acquis un matériel de transport pour 240 000 DH TTC. Elle envisage d'utiliser le matériel à partir du 01/04/N et durant 5 ans. La société YASSER a choisi le mode d'amortissement linéaire. Le 01/10/ N+3, l'immobilisation a été vendue contre un chèque de 120 000 DH.

Les amortissements

Etape 1 : La constatation de la dotation complémentaire relative à l'exercice N+3

- La dotation complémentaire en N+3 : (200 000 x 20% = 40 000) x (9/12) = 30 000 DH
- L'enregistrement de la dotation complémentaire :

	31/12/N+3		
61934	Dotations d'exploitation aux amortissements du matériel de transport	30 000	
2834	Amortissement du matériel de transport		30 000
	Dotation complémentaire N+3		

Les amortissements

Etape 2 : La constatation de la valeur nette d'amortissement

- La valeur nette d'amortissement = Valeur d'origine – Le cumul d'amortissement
  = 200 000 – (30 000 + 40 000 + 40 000 + 30 000)
  = 60 000

- L'enregistrement de la valeur nette d'amortissement :

	31/12/N+3		
2834	Amortissement du matériel de transport	140 000	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	60 000	
234	Matériel de transport		200 000
	La constatation de la VNA		

La facturation

Etape 3 : La constatation du produit de cession des immobilisations

- Le prix de cession s’élève à 120 000
- L’enregistrement de la cession :

31/12/N+3

5141	Banques	120 000	
7513	Produits des cessions des immobilisations corporelles		120 000
	La constatation du produit de le cession		

Les amortissements

4.2 Le système dégressif

- On suppose que le matériel industriel, acquis par SAMYA le 10/04/N, a été cédé le 01/10/N+2 contre un chèque de 120 000 DH.

Etape 1 : La constatation de la dotation complémentaire :

- La dotation linéaire relative à l'exercice N+2 : 250 000 x 20 % x (9/12) = 37 500

- La dotation dégressive relative à l'exercice N+2 : VNA(31/12/N+1) x 40% x (9/12) = 105 000 x 40% x (9/12) = 31 500

- La dotation linéaire (37 500) > La dotation dégressive (31500)

- 37 500 – 31 500 = 6 000

Les amortissements

- **L'enregistrement de la dotation complémentaire**

	31/12/N+2		
61933	Dotations d'exploitation aux amortissements des installations techniques, matériel et outillage	37 500	
2833	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage		37 500
	Dotation complémentaire N+2		

Les amortissements

31/12/N+2

1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		6 000	
75941		Reprises non courantes sur amortissements dérogatoires		6 000

- **Etape 2: La constatation de la VNA**
- La VNA au 01/10/N+2 : Valeur d'origine (VO) – le cumul d'investissement
  = 250 000 – (75 000 + 70 000 + 31 500) = 73 500

Les amortissements

31/12/N+2

1351	Provisions pour amortissements dérogatoires	51 500	
2833	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	125 000	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	73 500	
23321	Matériel		250 000

Les amortissements

Etape 3 : La constatation du produit de cession des immobilisations

- Le prix de cession s'élève à 120 000
- L'enregistrement de la cession :

		31/12/N+2		
5141	Banques		120 000	
7513		Produits des cessions des immobilisations corporelles La constatation du produit de le cession		120 000

Les provisions

1. Définition et Champ d'application

- La provision constate une dépréciation probable mais non définitive d'un élément d'actif ; à la différence de l'amortissement qui constate une dépréciation irréversible d'une immobilisation.

- La dotation aux provisions est obligatoire afin de donner une image fidèle de l'évaluation du patrimoine de l'entreprise.

- Les reprises sur provisions sont obligatoires lorsque ces dernières ne sont plus justifiées.

- Une provision pour dépréciation se traduit comptablement par :

  - Une charge : Constat de l'appauvrissement du patrimoine (Une augmentation d'un compte de charge). Exemple : 6194 : Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations

  - Actif : constat de la dépréciation d'un élément d'actif (Immobilisations, créance, stock,…). Diminution d'un poste d'actif par provision.

Les provisions

- Au même titre que la dotation aux amortissements, la dotation aux provisions est Une charge particulière, en ce sens qu'elle n'est pas décaissée. Elle permet donc, Fiscalement, une diminution du résultat imposable.

- Les éléments d'actif à provisionner, car ils sont susceptible d'une dépréciation probable, Sont :
  - Les immobilisations non amortissables (Terrains, fonds de commerce, …)
  - Les titres (titres de participation et titres et valeurs de placement)
  - Les stocks (car détérioration, perte de valeur)
  - Les créances (car risque de non paiement)

- On distingue :
  - Les provisions pour dépréciation d'actifs
  - Les provisions pour risques et charges

Les provisions

2. La provision pour dépréciation

2.1 La provision pour dépréciation des immobilisations

A. La constatation de la provision

- Suite à la dépréciation que peuvent subir des immobilisations non amortissables (Fonds de commerce, Terrain,…), il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation.

Exemple 1 : Suite à la construction provisoire d'une usine de traitement de déchets, la valeur d'un terrain qui se trouve mitoyen à cette usine s'est dépréciée. La valeur de la dépréciation s'élève à 500 000 DH à l'inventaire de l'année N.

31/12/N

61943	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		500 000	
2930		Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		500 000

Les provisions

■ Remarque : On peut débiter un compte (659 13) intitulé : : Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles

Exemple 2 : Suite à des travaux de tramway à la ville de Casablanca, l'entreprise YASSER évalue la dépréciation de son fonds de commerce à 250 000 DH à l'inventaire de l'année N.

31/12/N

61942	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		250 000	
2920		Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		250 000

■ Remarque : On peut débiter un compte (659 12) intitulé : Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations incorporelles

Les provisions

Exemple 3 : L'entreprise ZINE a provisionné des titres de participation au 31/12/N pour Un montant de 200 000 DH.

31/12/N

6392	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		200 000	
2951		Provisions pour dépréciation des titres de participations		200 000

- La provision est évaluée comme suit en fonction de la dépréciation des titres :
- Provision pour dépréciation = Valeur d'origine (Prix d'achat) – Valeur d'inventaire
- Uniquement si la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur d'origine
- Si la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'origine, la plus value probable n'est Pas comptabilisée (Principe de prudence)

Les provisions

B. L'ajustement de la provision

- A la différence des amortissements qui s'accumulent exercice après exercice, les provisions sont à ajuster à la fin de chaque exercice. On distingue trois cas :
  - La provision est jugée insuffisante, dans ce cas la provision est à compléter par un enregistrement identique à celui de la création.
  - La provision est jugée trop importante, dans ce cas on la diminue en utilisant un compte de reprise sur provisions (compte de produits),
  - La provision peut devenir sans objet, dans ce cas on l'annule en utilisant un compte de reprise sur provisions (même écriture que dans le deuxième cas).

Les provisions

Exemple 1 : A l'inventaire de l'année N+1, la provision (500 000 DH), constituée en N en raison de la dépréciation de la valeur du terrain, est devenue sans objet.

31/12/N+1

2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		500 000	
7194		Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations		500 000
		L'annulation de la provision		

■ **Remarque** : On peut créditer un compte 759 62 Reprises non courantes sur provisions Pour dépréciation de l'actif immobilisé

Les provisions

Exemple 2 : On considère l'entreprise ZINE qui a provisionné des titres de participation
Au 31/12/N pour un montant de 200 000 DH.
Au 31/12/N+1, la dépréciation constatée sur ces titres est de 300 000 DH.
Au 31/12/N+2, la dépréciation constatée sur ces titres ne s'élève plus qu'a 100 000 DH

31/12/N+1

6392	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		100 000	
2951		Provisions pour dépréciation des titres de participations		100 000

- La nouvelle provision est supérieure à l'ancienne, il est nécessaire d'enregistrer une provision complémentaire : 300 000 – 200 000 = 100 000 DH (provision complémentaire)

Les provisions

31/12/N+2

2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations		200 000	
7392		Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations Financières		200 000

- La nouvelle provision (100 000) est inférieure à l'ancienne (300 000), il est nécessaire D'enregistrer une reprise sur provision. 100 000 – 300 000 = 200 000

Les provisions

2.2. Les provisions pour dépréciation des éléments de l'actif circulant

2.2.1 Les stocks

- On distingue quatre étapes :

1. Annulation les stocks initiaux par le crédit des comptes suivants :

311 stocks de marchandises.
315 stocks de produits finis…
Par le débit des comptes :
6114 ; variation des stocks de marchandises
71321 ; variation des stocks de produits finis…

2. Annulation les provisions constituées à la fin de l'exercice précédent, par le dédit des comptes de provisions :

3911 ; provisions pour dépréciation des marchandises
3915 ; provisions pour dépréciation des produits finis…
Et le crédit du compte : 7196 ; reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Les provisions

3. Enregistrement du stock final par le débit des comptes suivants :

311 stocks de marchandises.
315 stocks de produits finis…
Par le crédit des comptes :
6114 ; variation des stocks de marchandises
71321 ; variation des stocks de produits finis…

4. Constatation des dotations aux provisions de fin d'exercice dans le cas où la valeur des stocks à l'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée : Provision = Coût d'achat – Valeur d'inventaire
Par le débit du compte : DEP pour dépréciation des stocks
Et le crédit des comptes de provisions :

3911 ; provisions pour dépréciation des marchandises
3915 ; provisions pour dépréciation des produits finis…

Les provisions

Application : L'entreprise BABOU, à l'inventaire de ses deux derniers exercices, Présente les comptes suivants :

Au 31/12/N-1 : Stock de marchandises = 15 000 DH   Provision = 5 000 DH
Au 31/12/N: Stock de marchandises = 20 000 DH   Provision = 2 000 DH

Etape 1 : Annulation du stock initial

01/01/N

6114	Variation des stocks de marchandises		15 000	
311		Stocks de marchandise		15 000

Les provisions

Etape 2 : Annulation de la provision

31/12/N

3911	Provision pour dépréciation des marchandises	5 000	
7196	Reprise sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		5 000

Etape 3 : La constatation du stock final

31/12/N

311	Stocks de marchandises	20 000	
6114	Variation des stocks de marchandises		20 000

Les provisions

Etape 4 : La constatation de la dotation aux provisions

31/12/N

61961	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des stocks		2 000	
3911		Provision pour dépréciation des marchandises		2 000

Les provisions

2.2.2 Les créances

A. La constatation de la provision

Cas 1 : Client ordinaire devenu douteux

- **Lorsqu'une créance devient douteuse on doit, avant de constater la provision, la virer**
  Du compte ; 3421. Clients
  Au compte ; 3424. Clients douteux ou litigieux

- **On constata la provision : Le calcul de la provision se fait sur le montant HT de la créance**

	31/12/N		
61964	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant		
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		

Les provisions

Cas 2 : Client douteux est devenu insolvable

- **on annule la provision constatée.**

- **On débite les comptes : 6182 ; pertes sur créances irrécouvrables, 4456, Etat, TVA due ou 4455 Etat TVA facturée**

- **Par le crédit du compte : 3424 ; clients douteux ou litigieux**

31/12/N

3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés			
7196		Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant		

Les provisions

31/12/N

6182	Pertes sur créances irrécouvrables		
4455 ou	Etat TVA facturée ou		
4456	Etat TVA due		
3424	Clients douteux ou litigieux		

Cas 3: Client ordinaire est devenu insolvable

6182	Pertes sur créances irrécouvrables		
4455 ou	Etat TVA facturée ou		
4456	Etat TVA due		
3421	Clients		

Les provisions

B. L'ajustement de la provision

- **L' annulation ou la diminution de la provision :**

On débite le compte :
3942 ; provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés
Par le crédit du compte :
7196 ; reprises sur provision pour dépréciation de l'actif circulant

- **L'augmentation de la provision**

On débite le compte 619 64 Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant

On crédite le compte 3942 provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés

Les provisions

Application : L'entreprise Alpha, spécialisée dans la fabrication des chaussures, vous présente l'état des créances douteuses au 31/12/08 avant inventaire :

Clients douteux		Provisions au 31/12/2007		Règlements en 2008	Observations
Noms	Créances	%	Montants		
Hafid	120 000	40%	?	Néant	Porter la provision à 60%
Samir	90 000	25%	?	56 250	Porter la provision à 40% du solde
Karim	60 000	30%	?	41 400	Pour solde

Les provisions

Au 31/12/08, il existe certaines créances douteuses :
Kamal : débiteur de 12 000 DH TTC, est déclaré en faillite. On pense récupérer 80% de cette créance.
Hamza : Débiteur de 6 000 DH TTC est insolvable.

Programme de travail :
Passer les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2008 sachant que les règlements en 2008 étaient déjà comptabilisés.

Les provisions

2.2.2 Les titres et valeurs de placement

A. La constatation de la provision

- On débite le compte :
- 6394 ; dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement.
- par le crédit du compte :
- 3950 ; provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement.

31/12/N

6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement			
3950		Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		

Les provisions

B. L'ajustement de la provision

- **L' annulation ou la diminution de la provision :**

On débite le compte :
3950 ; provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement
Par le crédit du compte :
7394 ; reprises sur provision pour dépréciation des titres et valeurs de placement

- **L'augmentation de la provision**

On débite le compte :

6394 ; dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement.

par le crédit du compte :

3950 ; provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement.

Les provisions

Application : Le 08/06/N, l'entreprise Alpha a acquis des actions Accor et des actions Société générale (SG). L'entreprise Alpha n'envisage pas de garder ces titres durablement.

-10 actions Accor à 1 000 DH l'action
- 40 actions SG à 400 DH l'action

Le 31/12/N+1, les cours des titres sont les suivants :
-1 action Accor = 900 DH
-1 action SG = 300 DH

Le 31/12/N+2, les cours des titres sont les suivants :
1 action Accor = 950 DH
1 action SG = 250 DH

Les provisions

Action Accor : Provision = (1000 – 900) x 10 = 1 000
Action SG : Provision = (400 – 300) x 40 = 4 000

31/12/N+1

6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement	1 000	
3950	Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		1 000

31/12/N+1

6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement	4 000	
3950	Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		4 000

Les provisions

Au 31/12/N+2

Action Accor : Nouvelle provision = (1 000 – 950)x 10 = 500. L'ancienne provision = 1 000. Il s'agit alors d'une reprise sur provision (1 000 – 500 = 500)

Action SG : Nouvelle provision = (400 – 250) x 40 = 6 000. L'ancienne provision = 4 000. Il est nécessaire d'enregistrer une provision supplémentaire de (6000 – 4 000 = 2000)

31/12/N+2

3950	Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		500	
7394		Reprises sur provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		500

Les provisions

31/12/N+2

6394	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement	2 000	
3950	Provisions pour dépréciation des titres et valeurs de placement		2 000

Les provisions

3. Enregistrement de la cession des titres

3.1 Les titres de participation

- **Les enregistrements comptables sont constatées en deux étapes:**
  - **Étape : au moment de la cession :**

5141	Banques			
7514		Produits des cessions des immobilisations financières		

- Étape 2 : A l'inventaire

6514	VNA des immobilisations financières cédées			
251		Titres de participation		

Les provisions

Annulation de la provision correspondante

2951	Provisions pour dépréciation des titres de participation			
7392		Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation		

Les provisions

3.2 Les titres et valeurs de placement

- **Lors de la cession des TVP les écritures comptables doivent faire apparaître la plus-value ou la moins-value réalisée.**

  - **cas d'une plus–value,**

crédit du compte : 7385 ; produits nets sur cessions des TVP,

et du compte : 350 ; TVP,

par le débit du compte : 5141 ; Banque.

  - **Cas d'une moins-value,**

On débite alors les comptes :

6385 ; charges nettes sur cessions des TVP

5141 ; banque

Par le crédit du compte : 350 ; titres et valeurs de placement

- **Annulation de la provision si elle existe**

Application

Une entreprise détient un portefeuille d'actions cotées à la bourse des valeurs de casablanca. L'état de ce portefeuille se présente comme suit :

Titres	Nombre	Date d'acquisition	Prix d'acquisition	Cours au 31/12/2002	Cours au 31/12/2003
ONA(TP)	1000	15 janvier 02	850	865	820
AGMA (TVP)	150	5 mars 02	2900	2730	2905
WAFA (TP)	500	17 juillet 02	740	735	728

Le 30 juin 2003 l'entreprise a cédé contre chèques bancaires :

- 400 titres ONA à 860 DH l'un
- 50 titres AGMA à 2950
- 100 titres WAFA à 730 DH l'un

Le comptable a passé l'écriture suivante :

		30/6/03		
5141	Banque		417.000	
2510		Titres de participation		417.000

Travail demandé :

- Passer au journal de l'entreprise les écritures d'inventaire au 31/12/02
- Constater les écritures relatives à la cession